

# Bénévolat, salariat : une frontière délicate (8h)

24 avril 2015  
9h30 à 17h30  
Cabriès

## OBJECTIFS

- Maîtriser la frontière entre le bénévolat et le salariat en matière de rémunération et de défraiement
- Connaître la notion de lien de subordination
- Connaître les dispositifs URSSAF dans le champ du sport (franchise, forfait, frais de déplacements, statut de l'auto entrepreneur ...)



## DÉROULÉ DE LA FORMATION



Cette formation d'une journée permet aux participants de mieux appréhender ces obligations légales et d'acquérir les connaissances suffisantes pour appréhender la législation en matière de protection sociale.

Défraiement, rémunération, dons : comment appréhender ces notions au sein de votre association sportive afin d'être dans le respect des règles légales ?

Pour répondre à toutes ces questions, le CROS Provence-Alpes vous propose une formation sur **le bénévolat, salariat : une frontière délicate.**



## PRÉ-REQUIS

- La formation s'adresse aux **dirigeants bénévoles employeurs ou qui souhaitent le devenir et aux salariés responsables du personnel.**



## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Statut du bénévole et du salarié
- Défraiement et avantages pour les bénévoles
- Rémunération du dirigeant bénévole
- Statut des juges et des arbitres
- Aides et dispositifs à l'emploi



## ÉVALUATION ET SUIVI

- L'évaluation prend la forme d'un tour de table au début du stage et à chaque fin de journée
- Reprise des objectifs, évaluation collective des appropriations et mesure des écarts
- Distribution de documents de synthèse.
- Mise à disposition des coordonnées du formateur pour un éventuel suivi téléphonique ou par l'internet

## FORMATEUR

**Chef de projet "Emploi"**  
au  
CDOS 13

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Il alternera :
- Le formateur fera appel à une pédagogie active et participative
  - Les apports de connaissance en sa qualité de chef de projet "emploi".
  - La mise en situation à travers de cas concrets